

INSCRIPTION ECOLES

Les inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 auront lieu **du 25 janvier au 09 avril 2021.**

Vous êtes concerné si :

- ✓ Votre enfant est né en 2018
- ✓ Votre enfant est né en 2016 ou en 2017 et n'a pas été inscrit les années précédentes
- ✓ Votre enfant doit quitter l'école de Ciers pour aller à l'école de Buvin ou à l'école de Curtille à la rentrée prochaine
- ✓ Vous êtes nouvellement domicilié sur la commune
- ✓ Déménagement

Se présenter en Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin ou en Mairie annexe de Veyrins-Thuellin

Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin :

- ✓ du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- ✓ 04 74 33 87 05 - scolaire@lesavenieres.fr

Mairie annexe de Veyrins-Thuellin :

- ✓ le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
- ✓ les mercredis, jeudis, vendredis, samedis de 8h30 à 12h00
- ✓ 04 74 33 61 27 - mairie@veyrins-thuellin.fr

Les documents à apporter sont les suivants :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Carnet de vaccination à jour
- ✓ Certificat de radiation de l'école précédente si vous êtes nouvellement domicilié sur la commune et que votre enfant était déjà scolarisé

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service scolaire (04 74 33 87 05 – scolaire@lesavenieres.fr)